

## Trois questions pour l'avenir des camps de jour

Par André Thibault, Ph. D., Marc-André Lavigne, Ph. D. et Marc St-Onge\*

VOLUME 14, NUMÉRO 1 - 2016

Le 25 octobre 2016, l'Observatoire québécois du loisir tiendra une journée de réflexion et d'analyse sur les enjeux des camps de jour dans les prochaines années. Le présent bulletin expose les questions qui seront débattues et présente des choix de vision et d'actions. Essentiellement, cette journée de l'OQL posera trois questions fondamentales :

- 1 Qui a réellement la responsabilité des camps de jour?
- 2 Quels doivent être la vision et les objectifs des programmes des camps de jour?
- 3 Quel niveau de qualité faut-il atteindre pour répondre aux exigences de la société?

### UN QUESTIONNEMENT RADICAL S'IMPOSE

C'est là un des plus anciens programmes de loisir public au Québec. En 1929, l'Œuvre des terrains de jeu (OTJ), née à Québec, entreprenait d'offrir dans les parcs publics une animation estivale, supervisée par l'Église, qui aurait comme priorité l'éducation physique et morale de la jeunesse. À la suite de la laïcisation de l'État dans les années 1960 et avec la multiplication des services de loisir municipaux, les camps de jour ont succédé aux activités de l'OTJ et sont devenus l'un des programmes de loisir les plus prisés. Qu'ils soient gérés directement par la municipalité, par un promoteur privé ou par un organisme du milieu, force est cependant d'admettre que les camps de jour fonctionnent en vertu d'une formule qui a rarement été remise en question.

En 2007, le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR faisait le point sur les acquis et les enjeux des camps de jour au moyen d'un questionnaire suivi d'ateliers tenus aux quatre coins du Québec. Aujourd'hui, on estime que plus de 250 000 jeunes s'inscrivent chaque année aux camps de jour publics ou communautaires<sup>1</sup>. Par ailleurs, on a constaté que

le ratio animateur/enfants est très variable au quotidien, que l'âge et la formation des animateurs tendent à s'accroître, que des expériences inspirantes se déroulent partout au Québec, que l'inscription à la certification<sup>2</sup> est en hausse mais demeure timide et que les frais d'inscription sont généralement à la hausse.

*« La réflexion sur la qualité conduit au questionnement sur plusieurs dimensions des camps de jour : leur philosophie et leur rôle, leur programmation, le ratio animateur/enfants, les qualifications et la formation des animateurs, la sécurité des installations, des équipements et des activités, l'accessibilité, la part des parents et des corps publics dans le financement et les outils d'assurance de qualité. » — Bulletin OQL (2007), vol. 4, n° 13*

<sup>1</sup> Thibault, André (2015), *Camps de jour : le chemin est encore long!*, Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, vol. 12 n° 15, p. 1.

<sup>2</sup> Depuis 2011, les camps de jour municipaux peuvent « adhérer » à un « Cadre de référence » conçu par l'Association québécoise du loisir municipal en collaboration avec l'Association des camps du Québec. Cette adhésion peut se traduire par une « reconnaissance de conformité » après évaluation.

L'étude de 2007 a soulevé plusieurs enjeux de gouvernance, de programmation et de qualité des camps de jour. Malgré un lien évident avec les débats en cours au sujet de l'éducation et de la garde préscolaire, où le camp de jour est perçu de plus en plus comme une suite logique à la fin de la prise en charge de l'enfant par le milieu scolaire, peu de réactions ou d'initiatives ont été observées.

Si certaines avancées ont été réalisées en matière de formation et de garantie de qualité, le questionnement portant sur les éléments constitutifs des camps de jour est resté peu actif. La Journée de l'Observatoire du 25 octobre prochain cherche précisément à animer ce débat. Depuis 2007, l'environnement social, matériel, pédagogique et politique a continué à changer et plusieurs défis internes sont apparus. Ils obligent les camps de jour à aller au-delà d'ajustements ponctuels sur le terrain et à se questionner radicalement, notamment en interpellant les pouvoirs publics et les parents, et en s'interrogeant sur la programmation.

**Les camps de jour ne peuvent plus se contenter d'ajustements ponctuels, ils doivent se positionner**

Du côté des pouvoirs publics, force est de constater qu'il n'y a pas au Québec d'autorité en matière de camps de jour qui soit investie d'une responsabilité de protection des enfants et de garantie de qualité des services. Dans cette société surprotectrice qui vise le risque zéro, on n'accorde que peu d'attention, ne serait-ce qu'en matière de sécurité, à ce quart de million d'enfants qui fréquentent les camps de jour. Les municipalités n'adoptent que rarement des règlements régissant leurs propres camps de jour ou ceux de leurs mandataires.

Depuis quelque temps, on constate une prolifération de camps de jour privés qui s'installent sans devoir se conformer à des

exigences de qualité, de sécurité et de saine gestion, notamment en ce qui concerne le ratio animateur/enfants. Alors que toutes sortes de règles s'appliquent aux services de garde privés, aux centres de la petite enfance et au milieu scolaire, il n'y en a presque pas pour les structures d'accueil et d'animation des enfants en période estivale. Alors que le transport scolaire et les modules de jeu doivent se conformer à des normes strictes, alors que la boîte à lunch des enfants est examinée de fond en comble pour éviter que ne s'y retrouvent des aliments allergènes, les camps de jour ne sont assujettis à aucune norme universelle contraignante.

On a observé récemment que des élus s'interrogent sur le rôle de la municipalité en matière de camp de jour : faut-il vraiment prendre en charge ou soutenir ce programme? Il semble d'ailleurs que la perception du rôle social des camps de jour varie entre les municipalités. On relève notamment des politiques de tarification disparates allant de la quasi-gratuité à l'autofinancement complet par les parents. Et en milieu rural, les petites municipalités se questionnent sur leur capacité financière à assumer ce service en solo.

Le rôle des camps de jour est perçu de manière si variable qu'il semble difficile de définir une norme de référence qui pourrait guider les élus-décideurs. Le camp de jour sera-t-il, dans le futur, encore un service public reconnu comme tel et accessible?

Par ailleurs, les camps de jour font face à toutes les problématiques sociales et de santé qu'on retrouve en milieu scolaire, générant des défis d'accessibilité, d'adaptation pour les enfants ayant des besoins particuliers, de gestion d'ordonnances médicales ou d'aliments, quand ce ne sont pas de comportements psychosociaux à risque. Le camp de jour d'aujourd'hui est-il, par la force des choses, un lieu d'intervention psychosociale?

Depuis quelques années, l'État et la société civile proposent aux camps de jour de jouer un rôle

plus significatif en matière de « saines habitudes de vie ». Par ailleurs, des spécialistes de l'éducation militent pour la réhabilitation du jeu libre, appelant à offrir aux enfants davantage de possibilités d'initiatives. Comment cela serait-il possible à de jeunes animateurs qui doivent déjà « gérer » un groupe souvent disparate et faire face à des enfants qui se présentent au camp de jour comme à un service de garde un jour à la fois?

De leur côté, les parents et la société se préoccupent davantage de sécurité physique et psychologique des enfants. Souvent, les parents exigent des résultats observables. On les considère surtout comme des consommateurs ou des clients, et, en conséquence, leur voix est peu entendue sur le plan politique. Le débat politique se déroule davantage entre élus et professionnels. Pourquoi les parents, qui sont présents dans la structure administrative des CPE et des écoles, sont-ils absents de celle des camps de jour publics? Quelle conséquence aura cette absence sur l'avenir des camps de jour? Bref, faut-il revoir la structure de gouvernance des camps de jour?

Voilà la toile de fond qui justifie et commande les débats radicaux à entreprendre pour l'avenir de camps de jour pertinents, de qualité et en synergie avec les enfants et la société du XXI<sup>e</sup> siècle. Voilà qui devrait orienter les questions aux municipalités, aux responsables pédagogiques et aux parents.

Mais préalablement aux questions sur la gouvernance, la programmation et la qualité des camps de jour, il importe de poser en postulat que les camps de jour sont un service public dont l'existence est souhaitée dans tout le Québec, même s'il existe une offre privée ou commerciale. On peut également postuler que, à l'instar de l'école et des services de garde, les camps de jour devraient s'inscrire dans un « cadre de référence » uniforme, qui respecte les cultures et les ressources locales.

## **1- QUI A RÉELLEMENT LA RESPONSABILITÉ DES CAMPS DE JOUR?**

Depuis la mise en œuvre de la structure québécoise du loisir public, les municipalités en ont été et s'en sont reconnues les maîtres d'œuvre auprès de leur population. En matière de camps de jour, il importe de renouveler ou d'officialiser cette reconnaissance : les municipalités auraient ainsi clairement la responsabilité d'offrir à leur population des camps de jour publics de qualité, accessibles et sécuritaires.

Cette reconnaissance suppose que la municipalité adopte des critères de qualité et de sécurité, et établisse une politique d'accessibilité. Ces mesures pourraient servir de cadre de référence pour les appels d'offres ou les ententes avec les associations partenaires et les sous-traitants. Bien sûr, les responsables municipaux responsables directement de la gestion des camps de jour devraient s'y conformer en tous points.

Quant au contrôle des multiples initiatives et entreprises privées, il ne semble pas à première vue que la municipalité possède les compétences légales pour délivrer des permis généraux. Toutefois, certains règlements sur la sécurité relèvent de sa compétence. Par ailleurs, en tant que maîtres d'œuvre, les municipalités sont justifiées de réclamer au gouvernement du Québec un règlement-cadre. Cette initiative serait d'autant plus logique que le rôle de service de garde que jouent les camps de jour est encadré partout ailleurs (garde préscolaire et scolaire) par le gouvernement du Québec.

Si les municipalités refusent carrément d'assumer la responsabilité des camps de jour sur leur territoire, alors deux options se présentent : ou l'État prend la relève via ses instances en matière de garde d'enfants ou la société civile s'organise pour fixer elle-même les normes à respecter (processus d'autoréglementation).

## 2- QUELS DOIVENT ÊTRE LA VISION ET LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES DES CAMPS DE JOUR?

L'offre actuelle comprend des programmes généraux et des programmes spécialisés. Le plus souvent, le programme du camp de jour est général dans la mesure où il offre un ensemble d'activités, souvent des grands jeux, animées par une équipe et regroupées sous un thème ludique. La plupart des camps de jour publics entrent dans cette catégorie. L'offre se complète, dans le même territoire, par des camps de jour spécialisés « à la carte », souvent organisés par le secteur privé ou des associations de loisir et de sport, qui proposent une programmation axée sur une discipline ou une activité précise.

Au cours des dernières années, on s'est questionné sur le sens et le rôle de ce programme et sur ses principes « pédagogiques ». Est-ce un programme de loisir? Est-ce un programme « occupationnel »? A-t-il des objectifs de développement des enfants? Lesquels? Vise-t-il l'autonomie et l'esprit d'équipe par une pratique plus libre et la prise en charge de projets par les enfants? Ou tout simplement cherche-t-on plutôt à leur faire à passer du temps agréable et à éviter les dérapages disciplinaires ou sécuritaires? Bref, comment définir l'expérience et la structure sociale du camp de jour?

En conséquence, exige-t-on des enfants inscrits une présence minimale ou accepte-t-on d'être plutôt une espèce de halte-loisir-garderie?

Il semble nécessaire de répondre à ces questions pour mieux qualifier ou définir le camp de jour auprès des parents et des décideurs.

Les réponses seront sans doute nombreuses. Le camp de jour n'est probablement pas un produit unique. Se demander quelle expérience offrir aux enfants dans ces camps de jour semble des plus appropriés.

## 3- QUEL NIVEAU DE QUALITÉ FAUT-IL ATTEINDRE POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE LA SOCIÉTÉ?

À la suite des deux questions précédentes, il importe de s'interroger sur la qualité souhaitable des programmes et de développer des façons de la mesurer. Trop souvent l'évaluation des camps de jour se limite au nombre de plaintes reçues et de problèmes rencontrés, sans réellement intégrer une culture de remise en question de ses façons de faire. Comme on le fait pour d'autres programmes, une fois la saison estivale terminée, on remercie le personnel ou on l'affecte à d'autres projets. Or, on peut évaluer un camp de jour beaucoup plus substantiellement, dans la mesure où on peut se référer à des normes d'excellence. Il faut surtout élaborer des moyens ou des outils pour mesurer, évaluer et critiquer les actions passées et présentes. Cela s'impose d'autant plus qu'il a été maintes fois soulevé que le roulement du personnel de coordination est un défi et que l'historique du camp se perd souvent d'une année à l'autre.

La qualité des services doit également prendre en compte les exigences des parents. Comme dans tout service public, s'ils sont clients, les parents doivent connaître le « produit » qu'ils achètent et comprendre le coût qui y est associé, être informés de ce que vivent leurs enfants, avoir accès à une procédure de plaintes et être sondés régulièrement sur leurs besoins. Pour leur part, les camps de jour doivent porter un regard attentif sur les attentes réelles des parents. Cela ne signifie pas nécessairement que le camp de jour pourra répondre à tous les besoins individuels. De toute façon, la communication et l'interaction avec les parents sont aujourd'hui une fonction à part entière de la gestion des camps de jour.

Il est cependant manifeste — c'est une particularité des camps de jour — que les parents ou la société civile en général ne jouent pas un rôle important dans la conception du programme. Or, en loisir public, les parents sont généralement plus que consommateurs; ils sont des partenaires et des dirigeants. À l'école,

au CPE, dans les sports structurés, ils agissent au sein de conseils, de comités ou d'équipes qui orientent, organisent ou soutiennent les programmes. Là, ils jouent aussi un rôle politique auprès des instances pour assurer le développement et la qualité de ces diverses institutions, organisations et programmes. Ce rôle est beaucoup plus modeste pour les camps de jour, mais ceux-ci n'en exercent pas moins une influence sur les enfants et constituent aussi un enjeu politique.

## **MAINTENIR LE CARACTÈRE PUBLIC DES CAMPS DE JOUR**

Le secteur privé s'intéresse de plus en plus à l'organisation de camps de jour au Québec. Outre l'émergence de plusieurs camps spécialisés à l'initiative du privé, certaines municipalités impartissent leur programme de camp de jour public à une entreprise spécialisée qui prend en charge la formation, le recrutement et la logistique. Quelques-unes vont même jusqu'à se dégager complètement du programme de leur camp de jour, laissant le marché prendre la relève.

À cet égard, plusieurs défendent l'importance de maintenir un système de camps de jour public accessible et universel, et de considérer son importance au même titre que les autres services à l'enfance. Que le programme soit géré par une association de loisir, un partenaire privé ou directement par la municipalité, ils soutiennent que le camp de jour public ne peut être soumis au principe d'utilisateur-payeur, jouant un rôle essentiel qui dépasse la simple animation estivale. Dans cette perspective, l'accessibilité ne saurait se faire au détriment de la qualité des services, ce qui nécessite une participation financière soutenue, dans un contexte où les budgets sont particulièrement austères.

Par ailleurs, nous osons affirmer que le camp de jour est souvent tenu pour acquis et que peu d'attention lui est finalement accordée. La reconnaissance des animateurs est quasi inexistante, les problématiques vécues dans les camps de jour par certaines clientèles sont souvent sous-estimées et les budgets accordés au programme sont souvent amputés.

Pourtant, les camps de jour font partie des outils stratégiques de développement des enfants. C'est pourquoi il est nécessaire d'amorcer le débat rapidement. Le développement des enfants en loisir et en garde estivale exige qu'on se questionne sur l'ensemble de l'offre qui leur est faite, notamment dans les camps de jour. Voilà pourquoi les camps de jour publics et privés font partie des préoccupations des instances publiques et doivent demeurer à la fois à l'agenda politique et au cœur de l'intervention des municipalités.

---

\* André Thibault, Ph. D., Marc-André Lavigne, Ph. D., et Marc St-Onge, Observatoire québécois du loisir